**INTRODUCTION**

Examinons les cas de figure suivants dans leur contexte colonial. En France, les femmes musulmanes se font dire que le voile symbolise la subordination de la femme et contrevient par conséquent aux valeurs nationales d’égalité des genres et de laïcité. Les ressortissants hollandais noirs se font dire que le personnage de *Black Pete*, au visage maquillé en noir, ne pose aucun problème. Les Belges d’origine congolaise se font dire que le fait qu’Hergé représente les Congolais comme des personnages ignorants et serviles dans *Tintin au Congo* n’est pas problématique. Aux États-Unis, les peuples autochtones se font dirent que le nom de l’équipe professionnelle de football américain de la capitale des États-Unis, les *Washington Redskins*[[1]](#footnote-1), ou la fête nationale de l’Action de grâce n’ont rien d’inacceptable. La liste est longue.

 Dans tous ces cas de figure, la majorité de la population défend une pratique qui fait partie de la culture « nationale » et que l’on juge inoffensive, amusante ou justifiée par des valeurs et des traditions « nationales » tandis qu’une minorité dénonce sa nature abusive : néocolonialiste, raciste, stigmatisante et marginalisante. La divergence fondamentale entre ces perceptions contradictoires d’une même pratique sociale creuse un écart profond entre groupes majoritaires et minoritaires et empêche l’émergence d’un dialogue qui permettrait d’adopter un discours et une politique publics acceptables pour toutes les parties concernées.

Dans cet article, je montre que cette impasse délibérative résulte d’une situation d’injustice sociale antérieure relevant d’un déséquilibre de pouvoir entre différents groupes sociaux, notamment des inégalités de pouvoir d’ordre épistémique. Ces inégalités épistémiques font que la crédibilité et l’intelligibilité accordées à une personne varient en fonction de son appartenance à un groupe social donné. Autrement dit, il s’agit d’injustice épistémique. J’avance que cette injustice empêche la délibération équitable dont les groupes minoritaires et majoritaires ont besoin pour participer de manière équitable à la production d’un discours et d’une politique publics adéquats concernant la pratique sociale dont il est question. Je pose notamment qu’une délibération équitable exige ce que j’appelle la « confiance épistémique », élément indispensable à l’avènement d’une justice épistémique sur le plan de la crédibilité et sur celui de l’intelligibilité. Autrement dit, j’analyse la relation entre la démocratie délibérative et la confiance par le prisme de la justice épistémique. Ce faisant, je participe à la conceptualisation de l’injustice épistémique ainsi qu’aux discussions autour de la confiance et de la démocratie délibérative.

Cet article est organisé de la manière suivante : je présente d’abord brièvement le concept d’injustice épistémique proposé par la pionnière Monika Fricker, puis les concepts clés qui sous‑tendent mon analyse (première partie). Puis j’analyse l’impasse délibérative sous l’angle d’un nouveau type d’injustice épistémique susceptible de l’expliquer et que Fricker n’a pas pris en compte (deuxième partie). Ensuite, je pose que l’avènement de la confiance et de la justice épistémiques présuppose non seulement que les minorités bénéficient d’une égalité de statut épistémique et de crédibilité, mais aussi que soient reconnus leur crédibilité et leur statut épistémique particuliers, à savoir celui de membres opprimés de la société (troisième partie). Enfin, je pose que la reconnaissance du statut épistémique particulier des minorités est justifiée, voire exigée, par les trois engagements fondamentaux sur lesquels repose la démocratie délibérative, à savoir l’égalité, la légitimité et l’imputabilité. Je montre que ces trois conditions permettent de distribuer, de limiter et de réguler le pouvoir épistémique dans la délibération et, par conséquent, de promouvoir la confiance et la justice épistémiques, ce qui favorisera une collaboration constructive entre minorité et majorité (quatrième partie).

1. Les Peaux-Rouges de Washington [↑](#footnote-ref-1)